

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 28 Mai 2018 à 18h45, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 22 Mai 2018.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - M. BROWERS Any – Mme SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel - M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme CARPENTIER Nicolette – M. MONTANARI Jacques - Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – M. REGNIEZ Thierry – M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques - Mme BOILEUX Nathalie - Mme BRASSELET Marie-Isabelle – Mme LE GOFF Thérèse - M. GLAVIER Eric - M. DA SILVA Emmanuel - M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – Mme LEMAL Georgette – Mme LALOYAUX Suzanne - Mme MESAGLIO Aurélie

Absents ayant donné procuration :

Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. MONTANARI Jacques
M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette
Mme BANTIGNY Herminie	à	Mme BROWERS Any
M. BOLTZ Jacques-Pierre	à	Mme LALOYAUX Suzanne
M. DEJARDIN Michel	à	Mme SAUVAGE Annick

Membres en exercice : 27    Présents : 22    Quorum : 14    Votants : 27

Secrétaire : Mme Any BROWERS

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 9 Avril 2018
2. Subvention – Concert de l'Ostrevant 2018
3. Subvention exceptionnelle – Harmonie de Bouchain
4. Subvention exceptionnelle – Etoile Sportive Bouchinoise
5. Bons d'achat – Goûter des Aînés
6. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours
7. Personnel communal – Modification de l'organigramme
8. Recrutement d'agents saisonniers
9. Retrait d'une délibération portant cession d'une habitation
10. Consultation sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN
11. Jury criminel 2019
12. Débat sur les orientations du PADD du PLUi

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h45.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation pour que la prochaine réunion du Conseil Municipal ait lieu début Septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Composition et fonctionnement du Comité Technique
- Rémunération du personnel occasionnel affecté à l'ACM

Adopté à l'unanimité

## **1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2018**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote.

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **2- SUBVENTION – CONCERT DE L'OSTREVANT 2018**

Vu que le concert des jeunes de l'Ostrevant aura lieu cette année, le 16 juin, à HORDAIN,

Vu que cette manifestation sera organisée par l'Amicale Laïque de Hordain,

Vu le plan de financement repris ci-dessous :

- Participation CAPH : 7 240, 90 €
- Participation BOUCHAIN : 2 413, 64 €
- Participation HORDAIN : 2 413, 64 €
- Participation LIEU SAINT AMAND : 2 413, 64 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'Amicale Laïque de Hordain une subvention de 2 413, 64 €

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande la parole à Monsieur Jacques MONTANARI, Adjoint.

### **3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – HARMONIE DE BOUCHAIN**

L'Harmonie de Bouchain, lors des concerts des 23 et 25 mars 2018 à la Médiathèque de l'Ostrevant, a dû faire appel à un prestataire technique son et lumière pour le « Show Disney » entraînant une dépense supplémentaire de 1 200 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge cette dépense supplémentaire en versant une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Harmonie de Bouchain

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 07

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire demande la parole à Monsieur Jacques MONTANARI, Adjoint.

### **4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ETOILE SPORTIVE BOUCHINOISE**

Afin de récompenser l'équipe des séniors A qui accède à la 3ème division du district Escaut et de les encourager dans ce sens,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Etoile Sportive Bouchinoise.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 05

Pour : 22

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

### **5- BONS D'ACHAT – GOÛTER DES AÎNÉS**

Le 7 juin 2018 aura lieu le goûter des aînés à la Médiathèque de l'Ostrevant.

Un bon d'achat sera offert aux personnes qui ne pourront y assister.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer un bon d'achat de 10 € pour une personne vivant seule et de 20 € pour un couple
- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat pour un montant de 3 500 €

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **6- SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le budget primitif pour 2018,

Vu la délibération n°414/15 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 19 octobre 2015 relative à la politique de solidarité communautaire et à la contribution de la CAPH au soutien de l'investissement local par la mise en place d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la Loi n°2004-809 susvisée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours portant sur la 2<sup>ème</sup> phase de réfection de l'éclairage public
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **7- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu que la suppression des CUI-CAE nous amène à procéder au recrutement de personnel supplémentaire,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 2 postes d'adjoint technique à 20 heures hebdomadaires

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **8- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le service Animation pour le mois de Juillet 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort des services Entretien et Espaces verts durant la période estivale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, seront créés :

- Au maximum 20 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur du centre de loisirs de Juillet 2018
- Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ou d'espaces verts

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **9- RETRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION PORTANT CESSION DE L'HABITATION SISE 182 CITÉ VILLARS ALLÉE B**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016, reçue en Sous-préfecture le 13 décembre 2016, portant cession de l'habitation sise 182 Cité Villars Allée B à Monsieur David GUERMONPREZ pour 20 000 €,

Vu que l'acquéreur potentiel n'a pas réuni toutes les conditions requises pour que la vente ait lieu,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de retirer la délibération du 5 décembre 2016 portant cession de cette habitation

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

## **10- CONSULTATION SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

Lors de la réunion de son Comité Syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Adoptées à l'unanimité, des modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Il s'agit donc en substance que les investissements (équipements, réseaux ...) qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement mais aussi par autofinancement ne puissent être cédés sans une juste compensation. Tel est le sens de ces dispositions qui sont assorties de précisions apportées aux modalités d'adhésion au syndicat et de désignation de son comité.

Conformément au CGCT, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications statutaires du SIDEN-SIAN reprises dans la note explicative qui a été transmise.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier BOULANGER, Adjoint au DGS.

## **11- JURY CRIMINEL 2019**

Par circulaire du 9 Mai 2018, Monsieur Le Préfet du Nord nous a transmis l'arrêté de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2019.

Conformément aux articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale, il s'agit, en vue de constituer cette liste de procéder publiquement à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté, soit  $3 \times 3 = 9$  jurés. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 (c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1996)

et les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2013 à 2017 et le premier trimestre 2018.

La loi n'a pas précisé les modalités de tirage au sort. Celles-ci peuvent donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'établir la liste du jury criminel pour l'année 2019

Mesdames Thérèse LE GOFF et Aurélie MESAGLIO procèdent au tirage au sort à partir de la liste électorale :

1. FADDA Yann, Mathieu – 205 rue Henri Bocquet Appt 1
2. CARCEL Véronique – 67 Résidence des jours heureux
3. SIMON Sandrine – 118 Résidence des jours heureux
4. FONTAINE/GREGOREK Pascale, Jeannine – 99 rue de Neuville
5. BACCOU/DEPAUW Christiane – 80 rue Charles Bourseul
6. ASSE Khadija – 111 rue Edouard Lalo
7. GALLO Laurie, Antonella – 40 Cité Villars Allée B
8. PARENT Stéphane – 47 Cité Villars Allée D
9. GOBRECHT/PIERARD Christiane – 75 rue Charles Gounod

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **12- DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUi DE LA PORTE DU HAINAUT**

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche co-constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, permettant d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux du territoire et de définir les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique est la clé de voûte du PLUi. Il est la feuille de route du territoire à l'horizon 2030 dans lequel sont inscrites ses ambitions ainsi que ses objectifs.

Après un premier débat en Conseil Communautaire le 06 février 2017 sur les grandes orientations du PADD, une version plus développée a été présentée en Conférence Intercommunale d'Urbanisme le 28 novembre 2017 puis débattue en Conseil Communautaire le 11 décembre 2017.



Conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, il convient que l'ensemble des conseils municipaux des communes membres débattent à leur tour sur les orientations générales du PADD.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières

- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

La Porte du Hainaut – Une mine de talents

- Axe 3 : Etre innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, « bassin de vie » majeur de la Région Hauts-de-France

Rapport du débat au sein du Conseil Municipal :

Aucun échange sur les orientations du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Porte du Hainaut.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune de BOUCHAIN :

- Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunale de La Porte du Hainaut,
- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

### **13- COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 Mai 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 57 agents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants.
- de décider le maintien du paritarisme numérique au comité technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **14- RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL OCCASIONNEL AFFECTÉ A L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2016 fixant la rémunération du personnel d'encadrement de la manière suivante :

- Animateur (Directeur adjoint)	80€ brut/jour
- Animateur diplômé BAFA	74€ brut/jour
- Animateur stagiaire	59€ brut/jour
- Nuité en séjour Camping	14€ brut/nuit

Considérant qu'il convient de tenir compte des animateurs ayant la qualification de « surveillant de baignade »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De compléter la grille de rémunération du personnel encadrant de la manière suivante :
  - Animateur « Surveillant de baignade » 77€ brut/jour

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire  
Any BROWERS

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK